

# Professionnels de santé : et si vous vous engagiez avec nous pour améliorer l'accès aux soins des demandeurs d'asile et contribuer à la mise en place d'un réseau de solidarité en santé ?

Depuis le mois d'avril, une PASS de Ville – *Permanence d'Accès aux Soins de Santé* – a ouvert ses portes à Strasbourg pour assurer l'accompagnement en santé des demandeurs d'asile.

## POUR QUELS PUBLICS ?

- les personnes en demande d'asile non prises en charge par une structure d'hébergement ;
- les demandeurs sans droits ouverts à l'assurance maladie pour une première évaluation par le biais d'un bilan infirmier et une orientation régulée vers le partenaire adéquat (*PASS Hospitalière, PASS Psy, service médical de l'OFII, consultations santé des médecins de l'Ordre de Malte, HUS...*) ;
- les demandeurs d'asile ouvrant droit à l'assurance maladie mais en difficulté pour organiser leurs parcours de soins.

→ **Dans le cadre de cette seconde mission, nous cherchons des professionnels de santé avec lesquels constituer un réseau pour la prise en charge de nos publics avec droits complets ouverts ou en cours d'ouverture.**

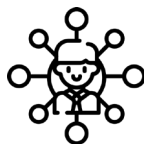
La PASS de Ville sera votre interlocuteur et accompagnera vos patients pour :

- **garantir la prise en charge des soins** par l'Assurance Maladie ;
- **faciliter la consultation** : lettres d'orientation, anamnèse et documents traduits seront transmis ; au cas par cas, un accompagnement physique pourra être assuré par la médiatrice en santé en cas de besoins spécifiques ;
- **garantir une coordination** à l'issue des rendez-vous pour le suivi des soins.

L'équipe est composée :



d'un infirmier  
diplômé d'état



d'un coordinateur /  
travailleur social



d'une médiatrice  
en santé

**Nous serions ravis de vous présenter plus amplement notre action et de discuter ensemble des modalités de partenariat possibles !**